

Investissement Canada—Loi

Enfin, ce sont là les questions que je pose, monsieur le Président, et j'espère que nous aurons des réponses avant la fin du débat sur ce sujet.

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat consacré à certains des aspects les plus importants de l'économie de notre pays. Le débat porte en effet sur les emplois, l'expansion, sur l'image que nous avons de nous-mêmes en tant que Canadiens et en tant qu'investisseurs, et en fin de compte sur la confiance que nous avons en l'avenir.

Nous estimons qu'en ce qui concerne la création d'emplois au Canada, le gouvernement commet une grave erreur. En voulant favoriser l'expansion des entreprises canadiennes, il commet en effet une erreur qui pourrait bien saper la confiance des investisseurs canadiens au lieu de l'accroître.

Nous examinons présentement 10 propositions d'amendement qui visent toutes à rectifier les erreurs du projet de loi. Si ces motions ont été présentées, c'est afin d'accroître la participation canadienne dans l'industrie de notre pays, de façon à multiplier les emplois et à intensifier le renouveau technologique pour l'avenir.

Au cours de mon exposé, j'aimerais examiner trois ou quatre points, quitte à traiter ensuite des propositions d'amendement dont la Chambre est saisie. Tout d'abord, je voudrais dire pourquoi il nous faut légiférer en vue de canadieniser nos industries et quels seraient les avantages d'une loi visant à encourager les Canadiens à investir au Canada. Je voudrais signaler ensuite certains secteurs où l'Agence d'examen de l'investissement étranger a réussi à accroître la participation canadienne et à favoriser l'activité économique. Enfin, j'entends fournir un exemple ou deux de ce qui risque de survenir si nous ne disposons d'aucune loi pour privilégier les investisseurs canadiens par rapport aux investisseurs étrangers.

Les témoignages qui ont été entendus au cours des audiences consacrées à l'étude de ce projet de loi ne manquent pas d'intérêt. La tentation, souvent, est de n'en pas tenir compte. L'étape de la deuxième lecture est consacrée à l'étude du principe du projet de loi, et c'est à ce moment-là que le gouvernement fait connaître sa position. La Chambre saisit ensuite le comité compétent du projet de loi, de façon que les députés puissent entendre ce que les Canadiens en pensent. Les Canadiens avaient beaucoup de choses à dire au sujet de ce projet de loi, mais ils n'en ont pas dit beaucoup de bien. Le gouvernement, faisant fi apparemment de tout ce qu'ils ont dit, s'en tient obstinément à la position qu'il avait adoptée à l'étape de la deuxième lecture. Le gouvernement entend en effet obliger la Chambre à adopter son projet de loi en dépit des témoignages de tous ceux qui ont comparu au comité et de tous les avis qu'il a reçus lors de consultations.

Bob Blair, homme d'affaires canadien assez avantageusement connu et président de Nova Corporation, a résumé d'une façon exceptionnelle les raisons qui justifient l'existence d'organismes comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger que le gouvernement veut abolir. Il a précisé que le gouvernement devait maintenir des organismes comme celui-là...

... en partie parce que dans tous les pays, le gouvernement prend des mesures pour protéger les entreprises nationales dans certaines circonstances particulières, afin de rendre équitable le jeu de la concurrence et de créer des retombées

industrielles ou de les conserver s'il en est, imitant en cela, si l'on peut dire, le Congrès des États-Unis et le gouvernement du Japon.

En sa qualité d'homme d'affaires et d'analyste objectif, M. Blair comprend très bien pourquoi le Canada a besoin d'un organisme du genre de l'AEIE assurant une certaine priorité à nos investissements et à nos investisseurs: tout simplement parce que d'autres pays font la même chose, au point où il est très difficile pour les investisseurs canadiens d'investir dans les deux pays mentionnés. Par exemple, les Américains ont la Jones Act qui stipule que tout transport de marchandises d'un port à un autre aux États-Unis doit se faire à bord de navires américains. Nous n'avons pas de loi aussi restrictive au Canada, mais de telles lois existent aux États-Unis. Un navire canadien ne pourrait servir à transporter des marchandises d'un port américain à un autre.

Les Japonais sont eux aussi très sélectifs et très prudents quant aux investissements qu'ils acceptent dans leur pays et, en fait, le sont même à l'égard des biens et des services de l'étranger dont ils autorisent l'entrée chez eux. Ce sont là des exemples de pays très prospères qui possèdent des lois très restrictives régissant l'investissement étranger, beaucoup plus restrictives en fait que ne l'étaient nos faibles efforts dans le cadre de l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger.

Pressé de questions, M. Blair, président de la Nova Corporation, a par la suite expliqué certains des avantages que la canadienisation apportait au Canada. Voici un extrait de ce qu'il a déclaré au comité:

Même si elles déploient des efforts souvent admirables pour faire figure de bons citoyens au Canada, les sociétés appartenant à des intérêts étrangers n'en doivent pas moins subir d'autres influences: des influences politiques, des influences juridiques et des influences d'attitude exercées de l'étranger. Ces influences dictent leur comportement dans tous les pays, y compris au Canada. Voilà qui réduit naturellement, dans une certaine mesure, leur aptitude à répondre entièrement et complètement aux influences canadiennes.

● (1230)

Il a continué en ces termes:

... les entreprises canadiennes avaient fait davantage que les entreprises non canadiennes pour veiller à utiliser les services d'entreprises d'ingénierie, de sociétés d'experts, de petites entreprises, de fournisseurs de biens et de services et de travailleurs canadiens. C'est exactement ce qu'attendrait une personne raisonnable à mon sens.

Les personnes qui ont témoigné devant le comité ont affirmé que lorsque les Canadiens investissent au Canada, l'économie canadienne ne manque pas d'en profiter. Le gouvernement n'a toutefois pas tenu compte du tout de ces témoignages. On n'a pas essayé de présenter des amendements qui tiennent compte des témoignages des personnes qui ont comparu devant le comité. Les amendements que nous avons proposés essaient de corriger et d'améliorer le projet de loi en fonction de ces témoignages.

Il ne sert à rien de faire comparaître des témoins devant un comité ni de consulter les gens si l'on ne s'occupe pas du tout de ce qu'ils disent. Lorsqu'on lui demanda de parler de ce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait fait pour les entreprises canadiennes, M. Blair cita l'exemple de l'acquisition de la société Husky Oil par sa compagnie. Il dit ceci:

Il y a quelques années, la société NOVA est devenue propriétaire d'une compagnie pétrolière canadienne, Husky, qui est devenue par la suite une des plus actives du Canada, une des plus actives dans l'extraction du pétrole lourd dans les régions pionnières et ailleurs; elle a d'ailleurs été un des chefs de file de l'investissement au Canada. Sans l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous n'aurions jamais eu cette occasion. Sans elle, les personnes qui avaient